



Résiliation des cours minerves par correspondance.

Par **Lucielucie**, le **03/03/2016** à **14:21**

Bonjour,
Je me suis inscrite aux cours minerves en juin 2015, et pour des raisons financières, j'ai décidé d'arrêter cette formation. J'ai envoyé cette semaine une lettre en recommandé avec AR pour rendre la résiliation effective.
La société sorrec me laisse sans cesse des messages sur mon répondeur pour un arrangement à l'amiable.
Dois je continuer à les ignorer?

Par **morobar**, le **04/03/2016** à **09:16**

Bonjour,
Vous faites ce que vous voulez.
Vous avez signé un contrat dont vous ne respectez pas les conditions, donc votre signature.
Ceci étant ces organismes d'enseignement à distance n'engagent que rarement une procédure de recouvrement forcé, à part le CNED.
Donc vous risquez théoriquement tout, mais en pratique pas grand chose.
La lecture des 50000 conversations identiques sur ce site aurait pu déjà vous en convaincre.

Par **Lucielucie**, le **10/03/2016** à **17:31**

Bonjour.
Oui j'ai effectivement pris connaissance du fait que je ne suis pas la seule dans cette situation, mais le jour de mon inscription, je ne faisais pas les forums pour trouver une solution et surtout des conseil pour résilier mon contrat. Ils m'ont à ce jour renvoyé un recommandé stipulant qu'ils refusaient ma résiliation. Ce auquel je m'attendais.
Que dois je

leurs répondre? Ou ne dois je rien dire?rnMerci pour vos conseils.

Par **morobar**, le **10/03/2016** à **17:54**

Bonsoir,rnA priori il est urgent de ne rien faire, et de vous attendre à une pluie d'appels téléphoniques et de relances.rnVous notez dates et heures de ces appels, mais ne dites rien, laissez parler et raccrocher sans un mot.rnN'écrivez rien, mais ne jetez rien.